Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 069-216900647-20261002-CM2026_55-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Stéphane BOULAHBAS ; Emmanuelle BRACCO ; ; Virginie JEGAT ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Guillaume GEORGE

Pouvoirs : Guillaume GEORGE à Loïc RENAUDEAU

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 26 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 22 septembre 2026

Secrétaire : Laura PARET

2026-55 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC France VICTIMES 38 APRESS ET LES 30 COMMUNES DE L'AGGLO POUR LE POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN POLICE ET GENDARMERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2371 du conseil communautaire du 21 mars 2023,

Vu l'avis du bureau communautaire du 16 septembre 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention du poste d'intervenant social pour les années 2026 à 2028 et le financement associé (1 000 € par an pour la commune de Condrieu).

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 2 octobre 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER

MAIRIE DE CONDRIEU (Rhône)

La secrétaire de séance,
Laura PARET